

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1349  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1349 décrétant des travaux de voirie 2025, soit le remplacement annuel des feux de circulation, le remplacement annuel des poteaux de bois par des poteaux de béton (éclairage de rues), la réfection de la 9<sup>e</sup> Rue (entre le chemin Trémoy et l'avenue Murdoch), la réfection des trottoirs de la rue Cardinal-Bégin Est, la réfection des ponceaux des avenues de l'Amitié et Lafontaine, la mise à niveau annuelle des centres-villes de Rouyn et Noranda, la réfection de la chaussée ponctuelle pour un montant de 2 809 000 \$ et décrétant l'emprunt de 2 809 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2024-1349 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 février 2025.

Le règlement N° 2024-1349 entre en vigueur le 5 mars 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de février 2025  
et publié le 5 mars 2025



Angèle Tousignant, greffière